

Guide pratique pour l'organisation des Assemblées Régionales de 2026

Les élections et désignations

Dans ce guide pratique, vous trouverez toutes les informations utiles qui vous permettront de bien préparer les élections et désignations lors de votre Assemblée Régionale :

Au cours de l'Assemblée Régionale, vous procéderez donc à plusieurs élections à des instances nationales. Le vote est limité à l'ensemble des membres présents à l'Assemblée Régionale ou représenté.e.s, à jour de leur cotisation.

- **Délégué.e.s à l'Assemblée Générale** 4 Délégué.e.s et 1 ou 2 suppléant.e.s
Les 4 titulaires par région siègeront et voteront à l'Assemblée Générale 2027 (et pour le ou les 2 suppléant.e.s, uniquement en cas d'absence des titulaires). Il existe une fiche mission pour expliciter ce mandat, avec une mission particulière autour du futur Rapport d'Orientation pour cette année.

- **Elu.e.s à la Commission Influence (ancienne Commission Axes thématiques – CAT)** (1 par sous commissions, soit jusqu'à 4 élu.e.s)

Suite à un constat partagé de fonctionnement insatisfaisant, un travail de réforme de la CAT a été engagé en 2025-2026. La CAT évolue à partir de septembre 2026 en Commission Influence. Cette réforme vise à clarifier le périmètre et les missions de la Commission et à améliorer l'articulation entre le travail des équipes salariées et celui des bénévoles, en valorisant l'intelligence collective.

Les élu.e.s participent à la réflexion stratégique de l'association et apportent leur regard, leur expérience de terrain et leur connaissance des réalités locales pour nourrir les actions d'influence du CCFD-Terre Solidaire (voir la fiche mission dans le groupe [Equipes Régionales](#) sur La place). L'influence désigne le fait de vouloir provoquer un changement des politiques publiques, des actions des acteurs économiques et des normes sociales. La Commission Influence est organisée en sous-commissions thématiques reprenant les 4 thématiques prioritaires de l'association (Souveraineté alimentaire, Justice économique, Paix & Vivre ensemble, Migrations internationales). La direction référente de cette Commission est la Direction du plaidoyer.

Chaque région peut élire un.e représentant.e par sous-commission, donc 4 représentant.e maximum. L'absence de représentant.e dans une ou plusieurs sous-commissions n'est pas un obstacle au bon fonctionnement de la Commission Influence. L'objectif est de favoriser un engagement motivé et pertinent plutôt qu'une représentation systématique dans chaque sous-commission. Les bénévoles sont élu.e.s pour la sous-commission thématique qu'ils ou elles choisissent.

Le mandat est de 3 ans renouvelable une fois.

Attention ! Pour les AR 2026, en raison de la transformation de la CAT en Commission Influence (CI), il est à noter que : Les mandats en cours à la CAT sont transférés à la CI automatiquement. Pour les nouveaux et nouvelles élu.e.s, les bénévoles ayant déjà assuré 2 mandats à la CAT peuvent tout de même se présenter à la CI.

Des modules de e-learning sur chacune des thématiques sont disponibles sur le nouvel espace de formation du CCFD-Terre Solidaire pour se former en amont de sa mission. N'hésitez pas à en faire la promotion et à inciter fortement à réaliser ces modules en prérequis. Et enfin vous trouverez une présentation des axes stratégiques et des guides pratiques sur chacune des thématiques dans la [Docuthèque](#) (en utilisant le moteur de recherche).

- **Elu.e.s à la Commission du Partenariat International (CPI)** (1 par zone géographique soit jusqu'à 10 élu.e.s)

Les sous-commissions travaillent avec les salarié.e.s la stratégie partenariale de la zone géographique. Il existe une fiche mission pour expliciter ce mandat (disponible dans le groupe [Equipes Régionales](#) sur La place). En complément, n'hésitez pas à prévoir des témoignages de bénévoles élu.e.s ou anciennement élu.e.s. Vous trouverez également des vidéos explicatives et des témoignages de bénévoles élus à la CPI sur la page de La Place « Comprendre la gouvernance ». Et enfin un module de e-learning est disponible sur le nouvel espace de formation du CCFD-Terre Solidaire pour se former avant en amont de sa mission. N'hésitez pas à en faire la promotion et à inciter fortement à réaliser ces modules en prérequis. Les bénévoles sont élu.e.s à la CPI dans son ensemble ; les affectations en Commissions Territoriales ou Thématique du Partenariat (CTP) sont effectuées dans un deuxième temps, en tenant compte des possibilités et des souhaits des nouveaux et nouvelles élu.e.s. Chaque région ne peut avoir qu'un.e seul.e élu.e dans une CTP. Chaque région peut donc avoir jusqu'à 10 élu.e.s à la CPI. Elle doit toutefois tenir compte des bénévoles élu.e.s les années précédentes et qui poursuivent leur mandat. Le mandat est de 3 ans renouvelable une fois. 5

- **Référent.e régionale**

Dans le cadre du périmètre géographique pour lequel il.elle a été élu.e, le.la référent.e de l'association en région, en vertu du mandat consenti par le.la Président.e de l'association, a les missions listées ci-dessous. Ces missions sont à mener en concertation avec l'équipe d'animation régionale, conformément au plan d'actions régional et dans le respect des orientations stratégiques et en cohérence avec le projet associatif.

- assurer les liens avec les élus locaux, les administrations locales, les forces de l'ordre locales et les autres partenaires locaux de l'association,
- assurer les liens avec l'Eglise locale,
- assurer la représentation locale de l'association,
- signer des courriers officiels dans le cadre de cette représentation locale,
- signer les conventions courantes au niveau local dans le respect du budget régional (projets régionaux), tels que les contrats de location ou de mise à disposition de locaux, de location de matériel, de réservation de stands dans des événements locaux, les demandes de subvention ou de soutien financier.

- **Trésori.er.ère régionale**

Le Trésori.er.ère régional.e participe activement à la dynamique de la vie régionale et apporte un cadre, un support pour que les bénévoles puissent accomplir au mieux leurs actions. Il prends part aux décisions de la vie de la région, il soutient les trésorier.ère.s territoriaux et le développement des ressources, il fait le suivi des chiffres, des aspects administratifs et financiers/comptables.

- **Délégué.es pour la session des délégué.es des Régions et MSE**

Pensez aussi à désigner (ce n'est pas une élection) 2 délégué.e.s pour la session des délégué.e.s des Régions et MSE qui aura lieu les 30 et 31 janvier 2027.